



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM  
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Martine KRAUSS, Adjoints au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAZT, M. Christian HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER (**arrivée au point n° 11**), Mme Christine SCHREIBER (**arrivée au point n° 2**), M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- Mme Odile KUBAREK, Adjointe, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire,
- Mme Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à Mme Martine KRAUSS, Adjointe,
- M. François HOFFBECK, ayant donné procuration à M. Francis FEGER, Adjoint,
- Mme Claudine MATTERN.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 03.05.2016

La séance débute à 19h30.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016.
2. Assainissement intercommunal – Tarifs du 01.04.2016 au 30.09.2016.
3. Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public – demande de subvention.
4. Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public – travaux en régie – demande de subvention DETR 2016.
5. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire – attribution de la mission étude amiante avant travaux.
6. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire – autorisation au Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.
7. Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Source.
8. Aménagement de la rue de la Source – demande de subvention.

9. Réglementation et financement des branchements au réseau d'assainissement – modifications.
10. Subvention au Mont Sainte-Odile pour la mise en place d'un vitrail.
11. Demande d'imputation de factures inférieures à 500 € en section d'investissement – Budgets Commune, Eau et Assainissement.
12. Mise en place de la ligne de trésorerie – Budget Commune.
13. Projet étude du réseau d'eau potable – Lancement de la consultation de bureaux d'études.
14. Projet étude du réseau d'eau potable – Demande de subvention.
15. Mise en place de conteneurs enterrés du Sélect'Om de MOLSHEIM.
16. Renouvellement du marché à bons de commande eau et assainissement.
17. Divers – Informations.

**N° 7863 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 17 mars 2016 et émerge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Renouvellement du marché à bons de commande eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour en position 16, ce qui repousse le point divers - informations en position 17.

**N° 7864 - ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL : TARIFS DU 01.04.2016 AU 30.09.2016.**

Le Maire cède la parole à M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement, lequel communique les nouveaux tarifs relatifs à l'assainissement intercommunal adoptés par l'assemblée délibérante du SIVOM du Bassin de l'EHN pour la période du 01.04.2016 au 30.09.2016.

<i>PERIODES</i>	01.04.13 au 30.09.13	01.10.13 au 05.01.14	06.01.14 au 31.03.14	01.04.14 au 30.09.14	01.10.14 au 31.03.15	01.04.15 au 30.09.15	01.10.15 au 31.03.16	01.04.16 au 30.09.16
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Fermier part fixe	15,81 €	17,39 €	19,07 €	19,33 €	19,33 €	19,36 €	19,36 €	<b>19,43 €</b>
Prix au m <sup>3</sup> fermier	0,4496 €	0,4946 €	0,5125 €	0,5195 €	0,5195 €	0,5204 €	0,5204 €	<b>0,5220 €</b>
Collectivité Prix/m <sup>3</sup> SIVOM du Bassin de l'Ehn	0,60 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	<b>0,73 €</b>

Les conseillers en prennent bonne note.

**N° 7865 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC —  
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le Maire et son Adjoint, Serge HOFFBECK, font part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

**Le montant estimatif des travaux est de 16 508,80 € HT.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.
- **PREND NOTE** que les travaux 2016 s'effectueront sur plusieurs bâtiments communaux,
- **ADOPTE** le montant estimatif de 16 508,80 € HT, soit 19 810,56 € TTC,
- **ADOPTE** le plan de financement proposé,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2016 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 7866 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC –  
TRAVAUX EN REGIE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016.**

Monsieur le Maire et son Adjoint, Serge HOFFBECK font part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant les travaux en régie pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Une estimation du coût horaire des ouvriers communaux et d'un devis du matériel à acheter est nécessaire.

Le montant total des travaux est estimé à :

- Coût horaire : 31,45 € HT/heure X 80 heures = 2 516,00 €
- Coût du matériel : 7 488,80 € HT
- **TOTAL : 12 751,40 € HT arrondi à 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public par le biais des travaux en régie.
- **ADOPTE** le montant de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2016 Commune.
- **SOLLICITE** la subvention DETR 2016, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 40 % au titre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite.
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

**N° 7867 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DE LA MISSION ETUDE AMIANTE AVANT TRAVAUX.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n° 7675 B du 10.04.2014 par laquelle « le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être **passés sans formalités préalables en raison de leur montant**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Dans le cadre du projet de restructuration et de rénovation thermique du bâtiment scolaire, une étude amiante avant travaux est nécessaire ;

Une demande de devis a été faite auprès de trois cabinets d'étude : Qualiconsult Immobilier, Apave et HSE.

Le Cabinet Qualiconsult Immobilier a été retenu pour un montant forfaitaire de 200,00 €/HT soit 240,00 €/TTC, et 45,00 € HT par analyse.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du choix du bureau d'étude Qualiconsult Immobilier pour la mission Etude amiante avant travaux.
- **PREND ACTE** du montant forfaitaire de 200,00 € HT, soit 240,00 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**N° 7868 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE – AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération n° 7832 du 04.02.2016, le Conseil Municipal a attribué l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au Cabinet MP Conseil.

L'exercice 2016 servira à choisir un maître d'œuvre, établir le projet en vue de l'obtention du permis de construire, réaliser des études préalables et constituer le marché de travaux.

L'investissement afférent se fera sur la période 2017 – 2018.

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 1 000 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND NOTE** du calendrier prévisionnel de ces travaux,
- **ADOpte** le montant estimatif de 1 000 000,00 € HT,
- **VALIDE** le plan de financement,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à lancer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**N° 7869 - ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA SOURCE.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la volonté d'aménager la rue de la Source en 2016, dont les crédits ont été votés au Budget Primitif 2016.

Une demande de devis a ainsi été faite auprès de cinq cabinets d'études.

Le Cabinet Claude ANDRES a été retenu et désigné pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre concernant « l'aménagement de la rue de la Source » pour un montant de 5 250,00 €/HT soit 6 300,00 €/TTC.

Le début des travaux est programmé pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du résultat des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre,
- **PREND ACTE** de l'attribution de la maîtrise d'œuvre au Cabinet Claude ANDRES,
- **AUTORISE** le Maire à lancer le marché de travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### **N° 7870 - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA SOURCE – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le Maire et son Adjoint, Serge HOFFBECK, font part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant l'aménagement de la rue de la Source.

**Le montant estimatif des travaux est de 90 000,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération d'aménagement de la rue de la Source,
- **ADOpte** le montant estimatif de 90 000,00 € HT,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2016 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

#### **N° 7871 - REGLEMENTATION ET FINANCEMENT DES BRANCHEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – MODIFICATION.**

M. le Maire cède la parole à son adjoint, Francis VOEGEL, qui présente le projet de nouvelle réglementation en matière de branchement, renouvellement ou entretien sur le réseau d'assainissement communal.

Le présent règlement remplacera les règlements précédents visés par délibérations n° 2811 du 3 juin 1977 et n° 4926 du 11 juillet 1996.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** la nouvelle réglementation en matière de branchement, renouvellement ou entretien sur le réseau d'assainissement communal,
- **AUTORISE** le Maire à appliquer cette nouvelle réglementation à partir du 13 mai 2016.

#### **N° 7872 - SUBVENTION AU MONT SAINTE-ODILE POUR LA MISE EN PLACE D'UN VITRAIL.**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de 3 300 € au Mont Sainte-Odile pour la mise en place d'un vitrail sous le porche d'entrée du site (Délibération n° 7796 du 01.10.2015).

Il précise que cette subvention est une dépense d'investissement pour le Budget Commune, compte 20422.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le principe de verser une subvention au Mont Sainte-Odile dans le cadre de la réalisation d'un vitrail,
- **CHOISIT** de subventionner le vitrail représentant : l'Hortus Déliciarum,
- **ATTRIBUE** une aide financière de 3 300 €,
- **AUTORISE** le Maire à verser la subvention au compte 20422 du Budget Commune 2016.

**N° 7873 - DEMANDE D'IMPUTATION DE FACTURES INFÉRIEURES A 500 € EN SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGETS COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK, qui expose la situation des dépenses d'investissement envisagées pour les budgets Commune, Eau et Assainissement.

Il précise que ces budgets ont souvent des factures d'investissement dont le montant total est inférieur ou égal à 500 € TTC.

Il rappelle que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC à compter du 1er janvier 2002, (antérieurement 4.000 francs TTC), ne peuvent être imputés en section d'investissement, conformément à l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998, que s'ils figurent dans la nomenclature définie par la circulaire du 26 février 2002.

Cette nomenclature fixe les biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Cette liste locale doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante. La délibération cadre est complétée, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

M. Serge HOFFBECK propose donc de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

**I. Administration et services généraux :**

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe, ciseaux.
- 4) Téléphonie : téléphone.
- 5) Alarme : boîtier alarme, badge.

**II. Matériel ateliers municipaux :**

- 1) Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles.

**III. Voirie et réseaux :**

- 1) Réseaux eau et assainissement : cibles, compteurs, regards.
- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

**IV. Eclairage public : lampadaire, mats, petits accessoires.**

**V. Fleurissement : bacs à fleurs, divers outillages.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nomenclature des biens à imputer en section d'investissement.
- **APPROUVE** la liste supplémentaire de biens décrite ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à imputer des factures en investissement d'un moment inférieur ou égal à 500,00 € TTC.

**N° 7874 - MISE EN PLACE DE LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE – BUDGET COMMUNE.**

Le Maire cède la parole à Serge HOFFBECK, Adjoint, qui rappelle le besoin de financer le solde de l'opération « Construction d'un bâtiment périscolaire, salles associatives et bibliothèque lecture publique » et d'autres divers investissements.

La Commune souhaite souscrire une ligne de trésorerie de 200 000 €.

M. HOFFBECK détaille la proposition faite par le Crédit Agricole sur une durée de 12 mois, aux conditions suivantes :

- ⇒ Marge de référence : 1,20 %,
- ⇒ Taux de référence : Euribor 3 mois moyenné du mois d'utilisation (- 0,23 %),
- ⇒ Frais de dossier et commissions d'engagement : 0,10 %,
- ⇒ Commission de non utilisation : néant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire à une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole, aux conditions énoncées ci-dessus, avec effet au 13 mai 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 7875 - PROJET ETUDE DU RESEAU D'EAU POTABLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES.**

Le Maire cède la parole à M. Francis VOEGEL, adjoint, qui informe les conseillers municipaux de l'appel à projets de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse « Economiser les ressources en eau potable fragiles » qui consiste à la mise en œuvre d'actions de réduction des fuites et d'économie d'eau sur les secteurs à enjeux.

Les projets concernant la Commune d'OTTROTT sont les suivants :

- Mise en place des équipements visant à l'amélioration de la connaissance des réseaux et de leurs performances et à la localisation des fuites,
- Travaux de remplacement ou de rénovation, ciblés et inscrits dans le cadre d'un plan d'actions, des conduites où les pertes sont les plus importantes.

La réalisation d'une étude préalable à la détermination des projets qui seront soumis à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de cet appel à projets est nécessaire. Cette étude pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % maximum par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

L'étude sera réalisée courant 2016 en vue du démarrage des travaux retenus en 2017.

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 53 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND NOTE** du calendrier prévisionnel de ces travaux,
- **ADOpte** le montant estimatif de 53 000,00 € HT,
- **VALIDE** le plan de financement,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires aux Budgets Primitifs 2016 et 2017 EAU,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### **N° 7876 - PROJET ETUDE DU RESEAU D'EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'élaboration d'un dossier de subvention concernant l'appel à projets de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse « Economiser les ressources en eau potable fragiles » qui consiste à la mise en œuvre d'actions de réduction des fuites et d'économie d'eau sur les secteurs à enjeux.

Les projets concernés par la Commune d'OTTROTT sont les suivants :

- Mise en place des équipements visant à l'amélioration de la connaissance des réseaux et de leurs performances et à la localisation des fuites,
- Travaux de remplacement ou de rénovation, ciblés et inscrits dans le cadre d'un plan d'actions, des conduites où les pertes sont les plus importantes.

La réalisation d'une étude préalable à la détermination des projets qui seront soumis à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de cet appel à projets est nécessaire. Cette étude pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % maximum par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 53 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération « Economiser les ressources en eau potable fragiles » et la réalisation d'une étude préalable permettant de déterminer les travaux à réaliser.
- **ADOpte** le montant estimatif de 53 000,00 € HT,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires aux prochains budgets primitifs 2016 et 2017 EAU,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le coût prévisionnel de l'étude aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera prise en charge par les fonds propres de la Commune.

#### **N° 7877 - MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES DU SELECT'OM DE MOLSHEIM.**

M. le Maire rappelle aux conseillers présents le projet de mise en place des conteneurs enterrés du Sélect'Om à OTTROT.

Une présentation est faite des trois emplacements proposés :

- ⇒ Espace vert parking maison omnisport,
- ⇒ Parking du tennis,
- ⇒ Parking de l'école.

Il rappelle qu'une partie de la dépense est prise en charge par le Sélect'Om et une partie par la Commune, voté dans le Budget Primitif 2016 Commune.

Un débat s'en suit.



M. le Maire propose d'ajourner ce point et de reporter la prise de décision lors d'une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'ajourner ce point.

#### **N° 7878 - RENOUELEMENT DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Le Maire et M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge du service de l'Eau et de l'Assainissement, rendent compte de la prochaine échéance du Marché à Bons de Commande A.E.P. et Assainissement parvenant à son terme le 19 Août 2016. Ce Marché avait été signé pour 4 ans à effet du 19 août 2012 et attribué à l'entreprise S.A.S. DENNI LEGOLL pour un maximum de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe du renouvellement du Marché à Bons de Commande pour une période de 4 ans (2016 – 2020),
- **CONFIRME** l'inscription des crédits nécessaires aux Budgets Primitifs Eau et Assainissement 2016,
- **AUTORISE** le Maire à lancer le marché à bons de commande eau et assainissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

#### **N° 7879 – DIVERS – INFORMATIONS.**

##### **a) Inauguration du nouveau bâtiment périscolaire le samedi 14 mai 2016.**

M. le Maire rappelle que le samedi 14 mai prochain a lieu l'inauguration du nouveau bâtiment périscolaire, salles associatives et bibliothèque lecture publique.

##### **b) Lotissement le Vignoble – dénomination des rues.**

M. le Maire informe les conseillers municipaux de réfléchir sur les noms possibles de rues du futur lotissement « Le Vignoble ». Le sujet sera repris lors du prochain conseil municipal de juin 2016.

##### **c) Stationnements gênants :**

Les conseillers municipaux font parts de l'amélioration du stationnement dans la rue du Vignoble. Dans la route de Saint-Nabor, les emplacements de stationnement ne sont pas tous utilisés. Il n'y a donc pas un problème de manque de places de stationnement. Néanmoins, certains écarts sont encore constatés. Dossier à suivre....

Le carrefour de la route de Saint-Nabor et de la rue du Général de Gaulle a un manque de visibilité à cause du stationnement d'une voiture dans l'angle. Une signalisation supplémentaire sera mise en place à cet endroit.

##### **d) Travaux de réfection de la voirie départementale dans la rue Principale.**

Les travaux de réfection PATA de la rue Principale (route départementale) continueront dans les semaines à venir (du foyer de charité jusqu'à la mairie).

##### **e) Mail de M. WENNHACK.**

M. WENNHACK, résident dans la rue des fleurs, informe les élus des excès de vitesses constatés dans les rue des champs, du vignoble et principale ainsi que des problèmes de stationnement. La commission sécurité travaillera sur le sujet.

**f) Concert BREL le 20 mai prochain.**

M. Philippe POULAIN, Président de l'Office de Tourisme, rappelle que le 20 mai prochain a lieu le concert « les oiseaux de passage » chantent BREL à OTTROT.

**g) Emplacement de l'hôtel à insectes de l'Office de Tourisme.**

M. Philippe POULAIN, Président de l'Office de tourisme, sollicite les élus pour trouver un emplacement approprié pour l'hôtel à insectes qui est en cours de confection. Un endroit sera défini dans les prochains jours.

La séance prend fin à 22h30.

*Procès-verbal des délibérations certifié  
exécutoire*

*- Transmis à la Sous-préfecture le 12.05.2016*

*- Publié ou notifié le 12.05.2016*

*Document certifié conforme*

*OTTROT, le 12.05.2016*

*Le Maire,*